RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

NOTES D'IÉNA

349
NUMÉRO
Vendredi 9 octobre 2009

INFORMATIONS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE ET SON AVENIR APRÈS 2010 :

CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL AU RAPPORT DE SYNTHÈSE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

COORDINATEUR :
GEORGES DE LA LOYERE
AU NOM DE LA DÉLÉGATION POUR L'UNION EUROPÉENNE,
PRÉSIDÉE PAR
EVELYNE PICHENOT

Lancée en 2000, la stratégie de Lisbonne vise à améliorer la compétitivité de l'Union européenne d'ici 2010 pour promouvoir un développement économique, social et environnemental équilibré. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE de France) s'investit dans le suivi de cette stratégie : avec les autres CES nationaux, il a aussi fourni une contribution au rapport de synthèse du Comité économique et social européen réalisé à la demande du Conseil européen en préparation des Sommets de printemps 2006 et 2008.

Le Conseil européen de mars 2008 a lancé la dernière phase de cette stratégie, chaque État membre préparant un programme national de réforme (PNR) pour 2008-2010 adaptant Lisbonne à son contexte particulier. La crise est intervenue depuis, et l'élaboration d'un nouveau rapport de synthèse du Comité économique et social européen, comprenant des contributions des CES nationaux, a été souhaitée en vue du Conseil européen de mars 2010.

Contribution du CESE de France à ce rapport de synthèse, cette communication analyse la mise en œuvre actuelle de Lisbonne : elle présente les observations de notre assemblée sur le PNR 2008-2010, le plan de relance français et les moyens de mieux coordonner la relance au niveau européen. Elle propose également des orientations pour le prochain cycle de cette stratégie, après 2010.

Communication adoptée par le Bureau du 22 septembre 2009

Avertissement : cette note d'Iéna présente la communication adoptée par le Bureau du mardi 22 septembre 2009.

■ Publication-Communication : 01 44 43 63 48
■ Diffusion-Distribution : 01 44 43 63 30
■ ISSN 1767-8188

■ www.ces.fr

I - LE CYCLE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE RENOUVELÉE (2008-2010)

1. Analyse critique du PNR 2008-2010 et réactions aux recommandations de la Commission européenne envers la France

Le CESE de France a adressé au gouvernement, en juillet 2008, une communication synthétisant ses propositions entrant dans le champ de Lisbonne en préparation du PNR français 2008-2010. Consulté en retour sur le projet de PNR, il a formulé des observations sur les trois axes de celui-ci et réaffirmé son attachement à une approche équilibrée entre les volets économique, social et environnemental, même si la stimulation de la croissance et du développement des entreprises est plus que jamais une priorité.

Sur l'axe *croissance et développement des entreprises*, il approuve les mesures prévues pour développer l'entrepreneuriat et l'accompagnement des PME à l'exportation. Il attire l'attention sur le souci de la soutenabilité des finances publiques et souhaite le renforcement de l'investissement dans les infrastructures, le développement durable et les économies d'énergie.

Sur l'axe *innovation* du PNR, le CESE de France approuve l'initiative prévue pour définir, tous les quatre ans, une stratégie nationale de recherche associant les parties prenantes. Il prend acte du rappel de l'objectif d'effort en R&D de 3 % du PIB à l'horizon 2012, qui suppose d'augmenter l'effort public et plus encore celui des entreprises. L'engagement du gouvernement d'augmenter de 50 % d'ici à 2012 le budget de l'enseignement supérieur doit être tenu.

Quant à l'axe du PNR *Des opportunités pour tous* et au partage des fruits de la croissance, le CESE de France confirme l'importance de lutter contre les discriminations via la mise en œuvre du Grenelle de l'insertion ou du revenu de solidarité active, mais regrette que la politique du logement, visant à « réconcilier la ville », ne soit pas évoquée dans le PNR.

Les **recommandations pour la France** de la Commission européenne émises en janvier 2009 reprennent largement celles du Conseil de l'Union européenne de 2008. Dans ses *1ères observations sur le projet de PNR 2008-2010*, le CESE de France relevait les convergences entre le projet de PNR et les perspectives tracées par le Conseil de l'UE, notamment pour la modernisation du marché du travail, le fonctionnement du marché intérieur et la « stimulation de la concurrence ». Il notait entre autres, quant aux mesures prévues par le PNR pour y répondre, que développer la concurrence dans le commerce ne doit pas se faire au détriment de l'emploi, que le maintien d'un tarif réglementé pour le gaz et l'électricité doit être assuré après la fin, en 2010, de la période de réversibilité, et que l'objectif de rééquilibrage modal en faveur des transports de marchandises alternatifs au tout routier passe surtout par l'intermodalité.

2. Suggestions quant au plan de relance national et à sa cohérence avec les objectifs de Lisbonne

Dans son avis sur *La conjoncture économique et sociale en 2009*, notre assemblée note que le plan de relance français porte surtout sur l'investissement. La réalisation des projets d'infrastructures est bienvenue, mais certains d'entre eux demandent un délai. De nouvelles mesures de relance, équilibrant soutien de la demande et de l'offre, pourraient hâter la reprise. Il faut aussi améliorer le financement de base de la recherche publique. Répondre aux défis environnementaux générerait des emplois peu délocalisables mais suppose de développer des véhicules plus « propres », un équilibre dans le plan de relance entre transports en commun et construction d'autoroutes, et d'encourager construction et rénovation de logements économes en énergie. Des mesures récentes vont en ce sens. Une autre priorité concerne le développement, en plus du nucléaire, de formes d'énergies renouvelables. L'acceptabilité des réformes doit être appuyée sur un accompagnement approprié et un réel dialogue social. Face à la montée du déficit, il faut s'attacher à relever le défi de la conciliation du coût de la relance et de la redynamisation de la France avec une stabilisation des dépenses publiques de fonctionnement et une remise à plat des ressources fiscales.

3. Comment mieux coordonner les plans de relance au niveau européen ?

L'équilibre de la relance en France sera d'autant plus assuré qu'il sera cohérent ou coordonné avec celui des plans mis en œuvre dans l'UE. La faiblesse du budget européen et les difficultés à affecter la faible part de fonds communautaires dédiés aux projets communs d'infrastructures révèlent le défaut de coopération de l'UE. On peut penser pour le pallier à l'émission d'un emprunt européen. L'effort communautaire doit notamment se traduire par des moyens accrus pour le programme-cadre et des coopérations sectorielles (automobile, aéronautique…). Accélérer la réalisation des projets d'infrastructures prioritaires prévus dans le Réseau transeuropéen de transport pourrait y contribuer. Le CESE de France rappelle sa demande du rapprochement des bases et des taux des impôts pesant sur les entreprises.

Au niveau de la zone euro, il faut souhaiter une meilleure coordination des politiques budgétaires nationales et engager une réflexion sur les « mesures non conventionnelles » que la Banque centrale européenne (BCE) pourrait être conduite à prendre en situation exceptionnelle. Il convient aussi de se concerter au niveau européen pour trouver des solutions à la gestion commune de la dette.

II - L'AVENIR DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE APRÈS 2010

1. Quels sont les principaux défis pour la stratégie de l'après 2010 ?

Lisbonne a permis une approche globale et un consensus en Europe autour de priorités, mais ses résultats, mitigés dans nombre d'États membres, risquent d'être fragilisés par la crise.

Résoudre la crise actuelle est la 1ère priorité. Si les mesures annoncées par la déclaration du G20 d'avril 2009 (supervision des marchés financiers, modification des normes comptables, surveillance des agences de notation) sont un premier pas dans un sens conforme aux préconisations de notre assemblée, l'application de nombre de décisions demande à être précisée. Notre assemblée souligne la nécessité qu'un organisme international soit chargé du suivi de la mise en œuvre effective des préconisations du G20, entre deux sommets, et d'étudier la faisabilité de créer une institution européenne chargée de la supervision bancaire et financière.

Renforcer les capacités économiques de l'UE passe par la formation des jeunes et tout au long de la vie, par des éléments de politique industrielle conçus au niveau de l'Union, par une vision prospective des investissements dans le cadre des perspectives financières à moyen terme et un renforcement des moyens communautaires pour la recherche. Face à la mondialisation, l'UE doit développer une stratégie commerciale, y compris défensive, une sécurité sanitaire sans faille pour les aliments, une harmonisation accrue des normes juridiques.

Intégrer pleinement la dimension environnementale nécessite de mettre l'accent sur la maîtrise de la demande d'énergie dans l'urbanisme et l'habitat (avec des efforts de formation des personnels), de combiner progrès technologique et changements de comportements des acteurs en matière de transports, d'améliorer l'efficacité énergétique, d'accroître le recours au nucléaire et aux énergies renouvelables... Cela suppose aussi de maintenir la biodiversité, d'améliorer la gestion de l'eau et surtout de parvenir à un accord global à Copenhague sur la lutte contre le réchauffement climatique.

2. Réévaluations et actualisations des objectifs de Lisbonne ?

Si l'on y ajoute l'objectif de 3 % de taux de croissance annuel fixé en 2000, les objectifs européens reflétés par les indicateurs quantitatifs de la liste restreinte « couvrent » assez bien les divers champs de Lisbonne. Nombre de ces objectifs, non atteints par la majorité des pays membres, pourraient être conservés pour la période allant de 2010 à 2015 ou 2020.

Ils devraient toutefois être **complétés ou relevés dans certains domaines** : l'insertion professionnelle des jeunes, le chômage de longue durée, le risque de pauvreté, le taux de ménages sans emploi, l'attractivité des études scientifiques et l'objectif global d'économie d'énergie de 20 % d'ici à 2020 que s'est fixé l'UE, mériteraient de figurer parmi les objectifs suivis. Les objectifs de taux de R&D et de taux d'emploi, atteints par plusieurs pays, devraient être **relevés pour l'UE à 27 et déclinés par pays** pour tenir compte de la situation de départ de chacun.

Des **améliorations qualitatives** devraient être introduites pour l'après 2010 dans la liste restreinte des indicateurs de suivi : une mesure de la productivité horaire (prenant en compte le volume d'heures travaillées) pourrait compléter celle du PIB par personne occupée. Le taux d'emploi des jeunes devrait figurer dans les indicateurs structurels. Le taux d'emploi en équivalent temps plein pourrait être utilisé en complément du taux d'emploi. La dépense par étudiant de l'enseignement supérieur pourrait être un indicateur complémentaire d'éducation. La mesure du taux des chômeurs cumulant 12 mois de chômage sur les 18 derniers mois pourrait remplacer le taux de chômage de longue durée, qui ne prend pas en compte les chômeurs temporairement indisponibles.

3. Comment intégrer plus efficacement aspects sociaux, éducation, formation, mobilité et politiques d'ajustement à la mondialisation ?

Pour notre assemblée, sécuriser les parcours professionnels suppose de gérer les situations de rupture, mais aussi de prendre en compte, dans une approche centrée sur la personne, la globalité des situations professionnelles, inscrites dans une trajectoire de vie. Cela passe notamment par des droits transférables, cumulables tout au long de la vie professionnelle et garantis collectivement. La cohésion sociale est facteur de croissance ; le développement des services à la personne, des services sociaux d'intérêt général et de la santé est un enjeu majeur pour l'emploi et le lien social.

Construire un cercle vertueux entre progrès de productivité et création d'emplois suppose d'améliorer qualification des personnes et des emplois, une croissance suffisante et une répartition de ses fruits appropriée. Le triangle de la connaissance éducation, recherche, innovation reste stratégique et suppose de concrétiser la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur (objectif de Bologne) et d'accroître l'effort national et européen de R&D et d'innovation, notamment dans les technologies de l'information et de la communication, les semi-conducteurs ou les nanotechnologies.

L'UE doit renouer avec sa mission initiale de coopération et de convergence entre États membres pour éviter une compétition en son sein, stérile à terme, qui favorise le dumping social et fiscal. Accroître l'aide apportée par le budget communautaire au développement des pays entrés dans l'Union depuis 2004 et renforcer le Fonds social européen serait conforme à la défense des acquis sociaux de l'UE. Il faut aussi tendre à harmoniser les législations fiscales et sociales européennes et développer le dialogue social européen. Un statut d'association européenne et de mutuelle européenne devrait être mis en place. Une stratégie européenne commune face à la mondialisation est nécessaire pour que les politiques conduites au niveau national donnent leur pleine mesure.

4. Comment renforcer la convergence des intérêts des divers niveaux de gouvernement (UE, national, régional, local) et des stratégies européennes dans la nouvelle décennie ?

Renforcer le volet communautaire de Lisbonne, notamment quant à la recherche, l'éducation et l'environnement, favoriserait la convergence des intérêts entre niveaux de gouvernement et créerait un effet de synergie européen. L'effort de recherche doit déboucher sur des programmes de technologies prometteuses (Galileo, énergies nouvelles, capture et stockage du CO_2, biotechnologies…). La cohésion de l'Union, les nécessités de soutenir la croissance et la mise en commun de grandes politiques supposent un accroissement progressif du **budget de l'UE**. C'est à cette condition qu'à côté de la BCE, pourra être conduite une vraie politique économique de l'Europe, et particulièrement de la zone euro. Cela passe par une remise à plat du système des contributions et une délimitation claire des compétences que l'UE devrait financer, libérant ainsi des marges de manœuvre pour les États. En attendant, pour le CESE de France, les pays doivent contribuer au budget européen au prorata de leur richesse nationale.

5. Comment renforcer la méthode ouverte de coordination et la participation de la société civile et des parlements à la stratégie ?

La MOC devrait être confortée par un renforcement du groupe des coordinateurs de la stratégie de Lisbonne, un partage plus efficace des meilleures pratiques et une mise en œuvre plus active des lignes directrices.

Si CESE de France, partenaires sociaux via le CDSEI, associations de collectivités locales et des conseils spécialisés sont consultés chaque année, dans notre pays, sur le projet de PNR ou son rapport de suivi, plus de temps pourrait être laissé à cette consultation. Un débat sur ce thème en séance plénière du Parlement national pourrait aussi y contribuer. Pour mieux impliquer le niveau régional, il pourrait être demandé aux Conseils économiques et sociaux régionaux de préparer une contribution dans les domaines de compétences régionales entrant dans le champ de Lisbonne.

Georges de LA LOYERE

Né le 13 juin 1948
à Paris
Marié -2 enfants

Fonctions au Conseil économique, social et environnemental

- Membre du groupe des Personnalités qualifiées ;
- Vice-président de la délégation pour l'Union européenne ;
- Membre de la section des Finances ;
- Membre de la section des Questions économiques générales et de la conjoncture

Diplôme

- Ingénieur des travaux publics - E.S.T.P. de Paris (promotion 1973)

Activités professionnelles

2008 **:** Président de l'Autorité de contrôle de Schengen

Depuis 2004 :

- Membre de la Commission nationale informatique et liberté (secteur international)
- Membre de l'Autorité de contrôle Europol
- Membre du groupe de l'Article G 29

Depuis 1999 :

- Rapporteur de l'avis *L'Euro et le citoyen* (janvier 2001)
- Rapporteur de l'avis sur *Les nécessaires évolutions du financement de l'Union européenne* (septembre 2003)
- Rapporteur de l'avis sur *Les perspectives financières de l'Union européenne* (mai 2005)
- Rapporteur de la *Contribution du Conseil économique et social à la consultation publique de la Commission européenne « Réformer le budget, changer l'Europe »* (avril 2008)
- Auteur des livres *Comment sauver l'Europe* aux Éditions du Rocher et *Europe : le défi français* aux Éditions les Quatre Chemins

Fonctions électives

- de 2002 à 2004 : 1er vice-président du Conseil national des économies régionales (CNER)
- de 1994 à 2004 : Président de l'Agence de développement de Basse-Normandie (CEBANOR)
- de 1992 à 2004 : Conseiller régional de Basse-Normandie
- de 2001 à 2004 : Président de la Commission des affaires économiques au Conseil régional de Basse-Normandie
- de 1983 à 2008 : Maire-adjoint